LE JOURNAL DU

CASIP-COJASOR FONDATION 1809

בס״ד

#7

SEPT. 2021

NUMÉRO OFFERT

DONNER DE L'ESPOIR, CHANGER LA VIE

LE GRAND DOSSIER

LA DYNAMIQUE SUR LE HANDICAP VIEILLISSANT

Page 2

PORTRAIT

ESTHER SENOT RÉSIDENTE À MOÏSE LÉON

Page 4

TRIBUNE

ENCOURAGER L'ACTION COLLECTIVE

Page 6

ACCOMPAGNER DANS LA SINGULARITÉ

Cher(e)s ami(e)s,

Ces derniers mois ont été la source de changements profonds dans nos vies. Nous avons su accueillir ces bouleversements, nous y adapter (parfois dans l'urgence) et apporter des réponses. Au Casip-Cojasor, nous avons toujours étroitement associé la réflexion à l'action et souvent pratiqué l'action dans la réflexion, en conjuguant notre expertise avec cette part d'incertitude liée à la particularité de chaque situation.

Je voudrais partager avec vous la réflexion qui nous anime depuis longtemps autour de ce que doit être l'accompagnement social et médico-social. Peut-on accompagner indistinctement une personne âgée ou une personne en situation de handicap, voir une personne âgée ET en situation de handicap, ou aider les femmes victimes de violences, ou les personnes en situation de précarité ?
En anglais, "accompagnement" se traduit par le terme beaucoup plus précis de "special needs", ou besoins spécifiques. Et aujourd'hui nous avons acquis la conviction qu'il n'y a pas UNE réponse mais DES réponses adaptées aux besoins de chacun, à cette singularité si chère à Lévinas et fondamentale dans le Judaïsme. Il s'agit de s'appuyer sur l'identité, les croyances, la personnalité et le vécu de chacun pour répondre à ses besoins de la façon la plus juste possible.

Notre expérience de l'accompagnement nous prouve tous les jours que chaque personne porte en elle ses propres réponses. Notre rôle est de les aider à développer leur pouvoir d'agir, à identifier leurs capacités et leurs forces (Kohar) pour s'impliquer à construire leurs solutions. A chacun ses ressources. L'accompagnement n'est qu'un révélateur de ces singularités. En répondant à son besoin spécifique nous aidons la personne à mieux s'intégrer dans la cité et à participer ainsi à cette inclusion nécessaire pour tous et sans laquelle notre société resterait inachevée. C'est le rôle de nos institutions, c'est aussi celui que nous nous assignons.

Nous le pressentions depuis longtemps, nous avons réfléchi, expérimenté, avancé sur cette voie et la naissance de notre plateforme Emerjance (faire émerger les besoins pour mieux y répondre) en est la preuve. Aujourd'hui nous avons l'ambition de proposer un accompagnement singulier et inclusif qu'elles que soient les fragilités identifiées.

Je vous souhaite à tous une nouvelle année pleine de joyeuses singularités ainsi que de très bonnes fêtes de Tichri.

Karêne Fredj
Directrice générale de la Fondation

Crédit photo © FCC

Esther Senot, rescapée de la Shoah habite à la résidence Moïse Léon du Casip-Cojasor. Dans « La petite fille du Passage Ronce », elle convoque ses souvenirs pour raconter comment, adolescente, elle a survécu à la barbarie nazie et honorer ainsi la promesse faite à sa sœur mourante. Depuis trois décennies, elle témoigne devant les élèves. Pour notre « Journal », pleine d'allant, à 93 ans, elle est une parole forte de l'un des derniers témoins en vie de la Shoah.

VIEILLIR EN SITUATION DE HANDICAP : UNE DOUBLE PEINE ?

Véritable sujet de société, l'accompagnement des seniors prend une toute autre dimension quand les personnes sont atteintes d'un handicap. La Fondation Casip-Cojasor en a fait une de ses missions. Visites aux foyers Brunswic et Michel Cahen.

Le hall du Foyer Brunswic est un lieu plein de vie et de bruit : de nombreux résidents aiment venir s'installer là pour attendre l'heure du repas ou la prochaine animation. A deux ou en groupe, ils discutent, se chamaillent, interpellent joyeusement les éducateurs et rien n'échappe à leur œil averti. Quand Fabrice Gintzburger, le directeur du foyer passe par là, il s'arrête pour saluer et échanger quelques mots avec chacun : *« Ce Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) pour les personnes handicapées n'est pas un lieu d'accueil comme un autre. Dans ce lieu atypique entre un foyer de vie et un Ehpad, nos résidents commencent à être âgés et cela sera sans doute l'ultime étape d'un long parcours pour la plupart d'entre eux »* dit-il lucide. Pour avoir longtemps travaillé en Ehpad, il sait combien la différence est importante entre les deux types d'établissements et surtout entre les publics accueillis.

L'importance d'une vie sociale bien remplie

La majorité des résidents du foyer présentent un handicap psychique et/ou mental. Un certain nombre d'entre eux ont eu une vie avant leur arrivée : ils ont travaillé en ESAT (Etablissements d'Accompagnement par le Travail) et ont vécu dans un foyer d'hébergement pour adultes handicapés, comme le Foyer Michel Cahen, en appartement autonome ou en famille. D'autres, ont fait des études et ont exercé une profession avant de déclarer une maladie chronique, en raison d'une fragilité particulière et d'avoir besoin de soins spécifiques. Les résidents ont la liberté de sortir, seuls ou accompagnés, selon la stabilité de leur état, et leur degré d'autonomie.
« Nos résidents sont de "jeunes seniors" encore très actifs, curieux et créatifs. Ils sont parfaitement au fait des événements politiques, sociaux, comme n'importe quel autre citoyen. Ils sont connectés aux réseaux sociaux, à internet ou aux émissions télévisées. Ils ont un appétit de vivre et du répondant. Ce qui nous parait important c'est qu'ils se sentent bien. C'est extraordinaire de les voir continuer à évoluer ! » explique Fabrice Gintzburger qui estime ainsi que les loisirs représentent 80% de la motivation des résidents, les repas 15%, et 5% pour les soins.

« Ce qui implique un véritable projet d'animation ! »

Ici il faut donc l'énergie et le talent de toute une équipe pour encadrer la vie sociale du foyer et organiser des activités multiples et variées où chacun peut trouver son bonheur. Il y a des concerts (qui finissent souvent en bals improvisés), des après-midi piscine, des sorties culturelles, des cours de théologie. Comme toutes les personnes vieillissantes, ils ont besoin de stimuler leur compétence, de poursuivre l'acquisition de savoirs, et il est normal de faciliter la pratique religieuse pour ceux qui le souhaitent.

Sylvie Mathias occupe le poste d'aide médico-psychologique : *« nos résidents ont quelque chose de l'enfance qui perdure, ils ont un autre regard, marqué notamment par une insouciance et cet esprit de liberté des années 60. Ils vivent pleinement l'instant présent et même s'il faut parfois désirer pour eux, ils sont contents et toujours très reconnaissants. Ils nous remercient tout le temps et nous ça nous donne envie de faire plus »*.
A Brunswic comme dans d'autres FAM, la moyenne d'âge est située autour de 60 ans à cause du vieillissement prématuré provoqué par le handicap ou la maladie chronique.

Vieillir plus vite sans en avoir conscience

« Une personne en situation de handicap est considérée comme âgée vers 45-50 ans, ce qui est plutôt jeune par rapport au reste de la population qui ne rencontre pas de pathologie particulière. Mais cette avancée en âge précoce et l'apparition de symptômes de dépendance font partie des réalités des personnes handicapées âgées, qui se vérifient quotidiennement avec nos résidents » explique Noham Chamama, Chef de Service Educatif du Foyer d'Hébergement Michel Cahen. Ce foyer accueille des adultes de moins de 60 ans encore en activité et inscrits dans une dynamique de vie active très différente du FAM où l'aspect médical est prépondérant. La santé des résidents reste une préoccupation majeure précise Céline Evrard, Cadre de Santé du Foyer Brunswic. Elle rappelle la réalité métabolique liée au handicap : *« une personne qui souffre d'une pathologie psychique chronique vieillit beaucoup plus vite en raison de sa fragilité. Avec l'avancée en âge, certaines maladies somatiques apparaissent, qui peuvent accélérer la perte d'autonomie et l'apparition de nouveaux troubles invalidants. Si certains traitements apaisent les souffrances et améliorent le bien être, nous devons rester en alerte sur l'absence d'expression de la douleur de certains résidents. Le niveau de vigilance de l'équipe de soins reste maximal pour détecter le moindre signe de mal être »*. Elle ajoute : *« Quand l'avancée en âge apparait, nous constatons qu'il est impératif de se doter d'une équipe de soignants conséquentes pour renforcer l'apport de l'équipe éducative. Ce lieu unique permet la conjugaison et la complémentarité de professionnels aux métiers variés, pour proposer un accompagnement adapté et mieux identifier les besoins de ces personnes qui, du fait de leurs handicaps, rencontrent des difficultés à s'exprimer et à décrire ce qu'elles ressentent »*.

Dans le champ du handicap, le temps qui passe n'a pas le même poids que dans un milieu ordinaire : *« la vieillesse, l'âge ... cela reste quelque chose d'abstrait pour nos résidents, leur santé ne les préoccupe pas vraiment, ils vivent beaucoup dans l'instant présent »* confirme Fabrice Gintzburger.

Les résidents ne commencent à prendre conscience de la question de l'âge qu'au moment de quitter le foyer Michel Cahen, ou leur appartement autonome pour rentrer dans une structure d'accueil médicalisée, précise Noham Chamama.

« Au-delà de cette limite votre ticket n'est plus valable » (Romain Gary)

L'après ! C'est la question qui torture les parents vieillissants qui s'inquiètent de ce que deviendront leurs enfants quand ils ne seront plus là. Et faute d'une prise en charge globale, le parcours de vie des personnes en situation de handicap relève de la course d'obstacles. En effet, les structures spécialisées pour l'enfance handicapée sont très rares et la plupart des parents préfèrent s'occuper de leurs enfants en les maintenant en milieu scolaire ordinaire lorsque l'inclusion est possible en milieu ordinaire. Vers 18-20 ans, ils sont souvent orientés vers des ESAT. Quand les parents décèdent et qu'il n'y a plus de proches aidants susceptibles de les accueillir, ils doivent trouver une place dans un foyer, qu'ils devront ensuite quitter à l'âge de 60 ans (âge de la retraite) avec les bouleversements émotionnels que cela implique. C'est souvent les frères ou les sœurs qui assurent la relève des parents disparus et qui portent cette mission. Les FAM, il y en a peu pour l'instant en France, et les places sont rares. Ils doivent parfois patienter plusieurs années en liste d'attente avant d'intégrer une structure adaptée à leurs besoins.

Ce moment où tout bascule, Noham Chamama le connait bien, lui qui travaille au carrefour de cette limite d'âge, c'est là que le manque de place se fait le plus cruellement ressentir : *« Ici, au Foyer Michel Cahen, nous avons 3 résidents "seniors" qui sont inscrits sur des listes d'attente sans délai de date pour leur départ vers une autre structure. Ils resteront avec nous tant que nous ne nous leur aurons pas trouvé de place. Nous ne mettrons jamais un de nos résidents dehors ! »*.
Il donne l'exemple de Jacques, 63 ans (cf. portrait) pour lequel une place en EHPAD avait été trouvée l'année dernière mais qui n'a pu aboutir : *« On a tenté l'expérience d'un partenariat, mais il n'y avait pas assez d'activités à son goût, il s'ennuyait, mais avec l'apparition de la pandémie, le résident et sa famille ont préféré mettre fin à ce projet et réintégrer le foyer Michel Cahen. Il est fier d'avoir réussi quelques parcours d'intégration notamment en Résidence-Autonomie comme la Résidence Moïse Léon, mais il faut que les personnes soient suffisamment autonomes pour intégrer cette structure »*. Alors une alternative est en train de voir le jour en interne : *« on envisage de créer une extension du foyer en petites unités de vie inclusives dans le parc social ou privé ». Même s'il ne se fait pas trop d'illusion : « il va falloir s'ouvrir vers l'extérieur, favoriser l'inclusion des personnes handicapées dans des petites structures*

médico-sociales ouvertes à tous, avec des équipes renforcées, pour répondre aux nombreuses demandes ».

Aujourd'hui l'idée que les personnes en situation de handicap aient une place à prendre commence à faire son chemin dans les esprits et le besoin de tendre vers une société plus juste ne peut que plaider en faveur d'une meilleure prise en compte des fragilités humaines (cf. Ch. Gardou ci-contre). Et si on essayait tous de rendre « la peine » plus douce ?

NICOLE, NIZARD, JACQUES ET LES AUTRES ...

En foyers spécialisés ou en logement autonome, les personnes en situation de handicap se retrouvent confrontés, comme chacun d'entre nous, au temps qui passe et à la nécessité de prévoir l'avenir. Nicole, Jacques, Nizard et Jean-Claude ont accepté d'en parler.

Nicole, 56 ans : « Je suis si heureuse de vivre dans mon appartement »

Cela fait 8 ans que Nicole a réalisé son rêve : vivre en autonomie dans un petit appartement bien à elle. Il est en rez-de-chaussée, spécialement aménagé pour répondre à ses besoins. Elle a deux auxiliaires de vie qui l'aident le matin et le soir notamment pour sa toilette, une femme de ménage une fois par semaine et son éducatrice du Casip-Cojasor qui passe tous les 15 jours faire le point.

Nicole a toujours fait preuve d'une volonté impressionnante. *« Je vais seule chez mon kiné, et je laisse mon fauteuil à la pharmacie à coté, je cuisine et je fais mes courses moi-même ou avec l'aide de mes voisins qui sont très gentils »*.
Elle est aussi suivie régulièrement par son médecin traitant. Enfin elle part en vacances dans des séjours spécialement organisés et, sur les murs de chez elle, on peut voir tout plein de photos souvenirs
Atteinte d'un lourd handicap moteur, elle a longtemps connu la vie en foyer : *« J'ai pensé à l'avenir et je ne veux pas aller dans un Foyer d'Aide Médicalisé, ça suffit. J'en ai parlé avec mon éducatrice et mon curateur et ils m'ont proposé d'embaucher plus d'aide quand le besoin sera là. Cela me convient ! »*
Nicole bénéficie d'un transport spécialisé pour aller à l'ESAT où elle travaille depuis 38 ans et compte bien continuer le plus longtemps possible : *« Si je suis trop fatiguée on pourra aménager les horaires, mais c'est très important pour moi d'être dans la ville, de faire partie de la société : ce n'est pas parce qu'on est handicapé qu'on doit être exclu, et aujourd'hui le regard des autres ne me gêne plus du tout, au contraire ça m'aide à avancer la tête haute ! »*
Elle fait partie d'un Gem, groupe d'entraide mutuelle pour personne en situation de handicap : *« on se rencontre, on fait des jeux de société, des ateliers de pâtisserie et beaucoup d'autres choses : c'est important d'avoir des amis »*.
Nicole fait partie de ceux qui ont les moyens de se battre pour être inclus dans la société, mais tous n'ont pas cette force : *« je le dis souvent à mes amis : on ne doit pas avoir honte, on accepte les autres comme ils sont, ils peuvent aussi faire la même chose ! »*.

Nizard 59 ans et Jean-Claude 63 ans : les copains de Brunswic

Le Foyer Brunswic est l'un des rares à accueillir des personnes âgées en situation de handicap physique ou plus souvent psychique sans activité professionnelle et sans limite d'âge. Nizard et Jean-Claude sont assis côte à côte dans le hall du foyer où se rassemblent tous les résidents, mais ils semblent ne partager leurs réflexions et leurs blagues qu'entre eux.
A la question du temps qui passe, aucun des deux ne semble avoir vraiment conscience de son âge : *« Je ne pense pas que je suis vieux, mais pas vraiment quand même »* répond Nizard d'un air songeur tandis que Jean-Claude l'approuve en hochant vigoureusement la tête.
Ils n'ont plus de famille encore en vie et le foyer c'est un peu leur refuge, l'endroit où ils se sentent bien : *« Heureusement, on est meilleurs amis tous les deux ! »*.

CHARLES GARDOU : « LE HANDICAP EST L'UNE DES EXPRESSIONS DES MULTIPLES VULNÉRABILITÉS HUMAINES ».

Charles Gardou est anthropologue, professeur des Universités, auteur de «La société inclusive», parlons en ! Il n'y pas de vie minuscule (érès), consacré à la diversité et aux fragilités humaines. Son ouvrage rejoint pleinement la philosophie du Casip-Cojasor.

Qu'est-ce qui, à vos yeux, caractérise une société inclusive ? Et en quoi le handicap est-il concerné ?
Permettez-moi de distinguer d'abord l'inclusion dans la société et une société inclusive. On peut faire de l'inclusion sans être inclusif. L'inclusion repose sur une conception mécanique et égalitariste tandis que la visée inclusive redonne tout son sens à ce qu'est une société humaine : à savoir une alliance entre des compagnons, dont la diversité des destins exige un aménagement de l'espace commun. Qu'est-ce que l'inclusion sans un milieu accessible ? De fait, une société inclusive combat toutes les formes d'exclusivités et d'exclusions persistantes.
Il n'y a ni vies minuscules qui justifieraient des privations, ni de vies majuscules qui légitimeraient des privilèges. En dépit d'évolutions culturelles, notre société s'habitue pourtant à certaines discriminations, notamment envers les personnes qui vivent le handicap au quotidien, oubliant que le handicap n'est qu'une des expressions des multiples vulnérabilités humaines.

Vous parlez d'évolution culturelle, pouvez-vous préciser ?
En effet, la conception du handicap est une affaire de culture. Nous avons bien du mal à nous extraire d'une culture de la séparation conduisant à mettre à part les « hors normes », ceux trop éloignés de la toise sociale. La loi de Simone Veil en juin 1975 a fait de l'intégration une priorité nationale, avant que ne se dessine progressivement, dans les années 2000, le mouvement inclusif. C'est ainsi que la Convention relative aux droits des personnes handicapées, adoptée en 2006 par l'ONU, vise à promouvoir, protéger et assurer leur dignité, leur égalité devant la loi, leurs libertés et leurs droits fondamentaux. C'est pourquoi la France, qui l'a signée et ratifiée, est appelée à reconsidérer certaines de ses politiques, institutions et dispositifs, notamment en ce qui concerne l'Education Nationale et le secteur médico-social.
Une de nos difficultés tient à notre histoire, au fil de laquelle nous avons multiplié les institutions dites spécialisées, de l'enfance jusqu'au grand âge. Ainsi, au cours de la dernière étape de leur vie, la plupart de nos aînés se trouvent institutionnalisés, à distance de leur famille, de leur ville ou village. Il en est souvent de même pour les personnes en situation de handicap. S'il convient de reconnaître l'apport des institutions, elles ne sauraient être une solution unique et systématique.

Quelle avancée décisive espérez-vous ?
Je rêve d'une compréhension intelligente et sensible de la fragilité humaine. En la refoulant, on l'intensifie : c'est vrai pour un individu comme pour une société, vouloir oublier la fragilité pour mieux nous égarer dans des fantasmes de toute-puissance.
Or, la pandémie actuelle est venue bousculer l'ordre que l'on pensait assuré. Voilà qu'un virus, le plus petit des micro-organismes, s'avère capable de détruire tout ou partie de la machinerie des êtres vivants et l'organisation d'une Cité programmée par un grand ordinateur mythique. L'imprévisible et l'incertain imposent leur loi : tout est peut-être, rien n'est jamais sûr.
Puisse cette pandémie, avec ses ravages sanitaires, psychologiques, économiques et sociaux, contribuer à nous rendre plus attentifs envers nos semblables les plus exposés. Et que nous ayons une conscience plus aigüe de cette fragilité partagée et des liens qu'elle tisse entre nous.

Jean-Claude raconte être ''tombé malade'' à l'âge de sa bar mitsvah : ***« On m'a dit que j'ai eu un choc nerveux, on vivait en Israël. Après j'ai perdu mes deux parents, je suis fils unique et on a vendu la maison... alors je ne sais pas ce que j'aurais fait sans le foyer, parce que je ne sais rien faire, je ne suis pas très autonome et en plus je suis fainéant ! »***. On serait tenté d'y voir une forme d'humour, mais il ajoute penaud ***« mais je ne suis pas très fier de moi ! »*** La seule tante qui lui reste habite loin et seule une amie de la famille lui rend visite parfois.

Nizard lui est malgache, il a perdu ses parents et sa sœur, et il est très discret sur sa vie : ***« J'ai vécu dans un studio mais je ne me sentais pas bien là-bas, ici au moins on est entouré et puis j'ai mon copain Jean-Claude ! »***

En été, Jean-Claude part souvent dans des voyages organisés par le Casip pour les résidents des foyers pour adultes en situation de handicap : ***« On ne part pas en vacances ensemble, mais ce n'est pas grave parce que c'est les vacances ! On se retrouve après ! »***

La vie au foyer leur assure un environnement sécurisant, avec des repas à heures fixes, beaucoup d'animations et d'activités et surtout une veille sur leur situation de santé. Une sorte de vie de famille, avec l'assurance de pouvoir en bénéficier longtemps.

Jacques, 63 ans : sur le départ du Foyer Michel Cahen

Le Foyer Michel Cahen est réservé aux adultes en situation de handicap qui ont une activité professionnelle en ESAT ou ailleurs et qui ont moins de 60 ans. Dans les faits, quand la limite d'âge est dépassée, personne n'est mis à la porte et la direction du foyer se charge de trouver une place en FAM (Foyer d'Aide médicalisé) pour adultes vieillissants en situation de handicap ou dans un autre établissement, ce qui peut prendre beaucoup de temps en raison du manque de places.

C'est le cas de Jacques qui a dépassé la limite d'âge. Atteint d'un handicap mental, il développe avec l'âge des troubles psychiques qui nécessitent ***« des médicaments pour canaliser ses humeurs »***.

Il a travaillé un certain temps dans un ESAT, puis dans un CAJ, centre d'activité de jour, avant de se sentir fatigué et d'arrêter toute activité. Il a essayé d'entrer dans un Ehpad à la faveur d'un partenariat, mais l'expérience n'a pas été concluante : ***« je n'ai pas aimé, il n'y avait que des vieux et je m'ennuyais trop là-bas »***. Il a des difficultés à s'orienter dans le temps et ne connait pas vraiment son âge, mais il sait qu'il doit partir du foyer : ***« mais si on m'avait donné l'autorisation je serai resté ici »***. L'année dernière Jacques a été atteint par la Covid 19, il s'est battu pour guérir, il a perdu 15 kg et il a quitté l'Ehpad pour revenir se réfugier dans son foyer où il connait tout le monde. Tous les jours, il passe à l'étage de la direction pour un petit quart d'heure de discussion avec les animateurs qui échangent tous un mot gentil ou une petite blague avec lui.

Il a tenté d'habiter seul, en autonomie dans un studio : ***« mais j'étais perdu dans l'appartement, je ne peux pas être tout seul ! »*** Jacques est aussi coquet, il fait attention à son apparence et ce qui le rend heureux c'est : ***« d'avoir une copine, d'être entouré et tous les matins je peux passer voir les éducateurs et aussi le dimanche je vais voir mes frères et mes neveux... et puis le jeudi je reçois mon argent de poche pour acheter des cadeaux à ma copine ... »***.

Actuellement il est en train de passer en douceur dans un foyer de vie à Nogent où il est en attente d'une place : ***« j'y vais tous les mardis et je passe la journée, et une fois par mois, le samedi, pour déjeuner. Ça me plait bien, ma copine est là-bas et j'espère pouvoir aller y habiter aussi »***.

ESTHER SENOT, LA PUISSANCE D'UNE PROMESSE

Pleine d'allant, avec une mémoire de jeune fille, Esther Senot 93 ans, rescapée de la Shoah reçoit dans son coquet petit appartement de la résidence Moïse Léon du Casip-Cojasor où elle vit désormais. Dans « La petite fille du Passage Ronce » (Edº Grasset) co-écrit avec Isabelle Ernot, elle convoque ses souvenirs pour raconter comment, adolescente, elle a survécu à la barbarie nazie et honorer ainsi la promesse faite à sa sœur mourante.

Derrière son doux visage de mamie, on sent encore la force de caractère et la détermination qui l'ont construite. Elle n'a commencé à raconter son histoire que tard, une fois à la retraite : ***« Nous avions quitté Paris pour St Cyprien dans les Pyrénées Orientales et c'est là que j'ai rejoint ''Le triangle bleu'', une association d'anciens déportés et d'apatrides de la guerre d'Espagne... Ce sont eux qui m'ont incité à raconter mon histoire pour la première fois »***. Depuis elle n'a cessé de témoigner : dans les écoles (48 établissements, 7000 collégiens), pour la série « Les derniers » de Sophie Nahum, et enfin à travers ce livre.

« Quand Isabelle Ernot qui est historienne m'a contacté pour écrire mon histoire qu'elle trouvait différente, j'ai refusé. Je ne voulais pas faire un livre de plus sur la Shoah. Elle a fini par me convaincre en me disant que le livre serait aussi écrit sous une forme nouvelle... et puis j'avais juré à ma sœur à Auschwitz, que je raconterai ce que nous avions vécu ».
Dans ce livre bouleversant, qui mêle récit et correspondance imaginaire, elle raconte comment, à seulement 14 ans, elle a traversé la guerre et s'est battue pour survivre seule, tout en confiant ses émotions et en donnant des nouvelles de ceux qui ont survécu dans des lettres adressées à sa famille disparue.

Esther a 2 ans quand elle arrive en France en 1928, avec ses 5 frères et sœurs, le petit 6e va naitre en France. Ses parents Nuchim et Gela Dzik, juifs polonais dont les convictions communistes ont gommé le judaïsme, s'installent dans le quartier populaire de Belleville : ***« comme beaucoup on fuyait l'antisémitisme polonais, nous venions vivre dans un pays de liberté »***..

Son père est cordonnier, sa maman malade ne travaille pas. ***« Mes grands frères faisaient des petits boulots pour ramener un peu d'argent, on vivait très modestement »***. Dans le petit appartement du passage Ronce, les temps sont durs, c'est la crise et on leur refuse la naturalisation.

La guerre éclate, la chasse aux juifs s'intensifie, les Nazis entrent dans Paris et en juillet 42 tout bascule : ***« on se cachait, mon frère et ma belle-sœur voulaient quitter Paris, le 16 juillet je suis allé récupérer mon neveu placé dans une famille à la Varenne et j'ai dormi là-bas. Quand je suis rentrée il n'y avait plus personne, mes parents avaient été raflés avec mon petit frère »***. Esther Senot parle avec un phrasé précis, le regard dans ses souvenirs : ***« je me suis retrouvée seule, sonnée et si j'ai survécu tout au long de cette guerre c'est bien grâce à des rencontres salvatrices, des gens qui m'ont aidé »***. C'est une journée de cauchemars pour la jeune fille de 14 ans : elle retourne chez sa belle-sœur mais celle-ci vient de partir pour la zone libre. Sa sœur aînée reste introuvable : elle ne sait pas qu'elle a été raflée avec leur tante. ***« Je suis retourné à notre adresse, la gardienne m'a caché pendant 15 jours dans sa loge, je comprendrais plus tard qu'elle était dans la résistance. »*** Enfin, depuis la zone libre son frère lui trouve un passeur et Esther prend seule le train jusqu'à Bordeaux, puis un bus jusqu'à Mont de Marsan où elle doit passer la ligne de démarcation : ***« le passeur nous a laissé tomber, je ne connaissais personne, les gens évitaient de se parler, mais j'étais débrouillarde, je suis allé voir le chauffeur. »*** Il la met en contact avec un jeune homme qui va l'aider et lui indiquer, sur un petit croquis, le chemin pour traverser la forêt qui marque la frontière. ***« J'ai attendu le soir et j'ai couru, on court vite à cet âge. Dans le noir tous les bruits résonnaient, moi qui n'avais jamais quitté mon quartier, j'étais paniquée. J'ai tourné en rond et à l'aube j'ai vu une ferme »***.

Elle était arrivée en zone libre, le fermier lui donne à manger, un peu d'argent et la met dans un bus. Elle retrouve son frère mais pour peu de temps : il rejoint les FFL et renvoie Esther à Paris où elle espère encore retrouver ses parents. Personne ne l'attend ! La concierge la met en relation avec l'OSE qui la place dans un orphelinat où elle aide les plus petits. En 1943, elle est arrêtée en plein Paris, par la police française, lors d'un contrôle d'identité. Elle suit alors le circuit "classique" : Drancy, où elle rencontre Marie avec qui elle devient inséparable, puis Auchwitz-Birkenau.

C'est là qu'elle retrouve sa sœur, cadavérique au fond d'un baraquement : ***« Je ne l'ai pas reconnu dans cet état, elle avait été mordue par un chien et l'infection gagnait. Elle m'a mis deux gifles ! Nous étions si dissemblables, moi le garçon manqué dont elle avait honte, elle l'intello, si intelligente, toujours impeccable, qui voulait devenir professeur... »*** Esther Senot sourit avec émotion à ce souvenir. Sa sœur la présente à Mala, une interprète belge qui travaille dans les bureaux et s'occupe des affectations : ***« une héroïne cette femme, qu'est-ce qu'elle a pu sauver comme vies ! »***

Esther et Marie sont affectées dans un atelier à tisser des tresses absurdes ***« mais on travaillait en intérieur, c'était mieux. J'allais voir ma sœur tous les matins avant l'appel, un jour elle m'a dit "tu es jeune, tiens le coup, tu vas t'en sortir et promet moi que tu raconteras ce qui nous est arrivé". Le soir, elle n'était plus là. »*** Elles survivent, traversent les mois gelés, la faim, la maladie et enfin la marche de la mort :

« Depuis petite j'étais très volontaire, indépendante et je ne me laissais pas faire et puis chez nous on vivait à la dure, ça m'a sauvé la vie. »

Lorsque la guerre finie, Esther a 17 ans et avec Marie, son amie pour la vie, elles seront les seules survivantes de leur convoi.
Elle rentre à Paris, toujours seule... Ce n'est qu'en 46, qu'elle retrouvera deux de ses frères. Son frère aîné avait fait le débarquement en Provence avec les FFL et l'autre, fragile psychologiquement, avait pu être caché à l'hôpital Tenon.

Elle trouve du travail comme vendeuse : ***« j'avais passé mon certificat à 12 ans, j'étais passionnée d'histoire, mon professeur m'avait même dit qu'il me verrait un jour à l'académie ! (elle rit) ... Mais là, il fallait que je vive ! »*** Elle rencontre son mari, la vie reprend ses droits, ils travaillent et fondent une famille.

« Quand mon fils aîné allait à l'école communale, il y avait 3 lignes sur la guerre. Personne ne parlait de la Shoah, cela m'a choqué ! Je ne voulais pas traumatiser mes enfants... je leur ai raconté mon histoire quand ils étaient en âge de comprendre... ». Et puis, dans les années 80 la parole se libère, Esther est à la retraite, elle commence à témoigner.

« Écrire ce livre, ces lettres à ma famille disparue, ça m'a fait beaucoup de bien, c'était comme une thérapie, ce qu'on n'a pas pu faire à notre retour... Et cela m'a permis de retrouver mes racines ! »

Esther a eu 3 enfants, elle est aujourd'hui grand-mère de 6 petits-enfants et autant d'arrières petits-enfants. Elle montre avec fierté les photos de grandes tablées familiales.

Et elle continue inlassablement à témoigner, elle l'a promis à sa sœur : ***« ce qui me rend heureuse c'est d'avoir transmis, d'avoir créé des vocations, comme ces deux jeunes femmes profs d'histoire que j'ai retrouvé au Mémorial de la shoah et qui m'avaient entendu témoigner lorsqu'elles elles étaient élèves...»*** Et puis il y a ce petit-fils devenu prof d'histoire... une bien belle revanche sur la vie !

«ENCOURAGER L'INNOVATION ET L'ACTION COLLECTIVE»

La pandémie de Covid-19 a fait resurgir la vulnérabilité des personnes âgées à domicile comme en établissement. Pointant la nécessaire réforme du système de santé, Sandra Bertezene, Karêne Fredj et Lucile Rozanes Mercier détaillent l'urgence à instaurer un pilotage partenarial entre les opérateurs et les pouvoirs publics. Elles plaident pour une véritable organisation de l'action collective et une ambitieuse valorisation du travail auprès de ces publics de plus en plus nombreux [1].

Par Sandra Bertezene, Karêne Fredj et Lucile Rozanes Mercier Reproduction avec l'aimable autorisation du magazine « Directions » numéro 197 publié en mai 2021.

L'actualité des services et des établissements pour personnes âgées est dominée par la lutte contre le SARS-Cov-2 et le Ségur de la Santé organisé dans son sillage. Cependant, les changements opérés dans le cadre de ce dernier ne permettront pas de dépasser les difficultés à l'œuvre depuis des années, bien avant l'apparition du nouveau coronavirus. Les rapports coordonnés par Dominique Libault et Myriam El Khomri remis à la ministre de la Santé en 2019 résument bien ces tensions : un système complexe et peu lisible, des métiers du grand âge peu attractifs qui se traduisent par des difficultés à recruter et à fidéliser les professionnels, des cloisonnements entre les organisations qui constituent un frein à la rénovation du secteur.

La crise sanitaire a mis en lumière plus que jamais la difficile organisation des projets destinés à des personnes âgées aux profils très différents : des résidents à la recherche d'un lien social et d'un environnement sécurisant, et des personnes en perte d'autonomie, désorientées, qui ont besoin de soins et d'une stimulation cognitive de chaque instant. La pandémie a révélé les difficultés qu'entraîne une telle variété de situations lorsqu'il faut respecter un confinement strict et subir l'éloignement des familles. Dans les régions les plus touchées par la Covid-19, les Ehpad ont dû souvent assumer seuls la charge de soins lourds pour lesquels ils ne disposaient ni du matériel ni des personnels formés.

Rendons ici hommage aux équipes pour la façon dont elles se sont acquittées de ces responsabilités avec abnégation et humanisme. Favoriser l'innovation en faveur du maintien à domicile est une demande forte des personnes âgées. Depuis la loi portant sur évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (dite Elan) de 2018, le projet de vie sociale et partagée est reconnu et fait l'objet d'un financement spécifique. Ainsi, pour les personnes dont la perte d'autonomie reste minime, différentes solutions existent dans le cadre de l'habitat inclusif : logements groupés, pensions de famille, petites unités, accueil familial, colocations.

« Les organisations ne souffrent pas des dérives du management, mais plutôt d'un management empêché par la contrainte technocratique. »

Pour les plus dépendants, les professionnels innovent aussi : structures de répit pour alléger la charge des aidants familiaux, accueils de jour intergénérationnels pour lutter contre l'isolement, Ehpad hors les murs pour les personnes qui nécessitent des soins et un accompagnement plus important mais qui souhaitent rester chez elles, ou encore déploiement des outils de e-santé, des thérapies non médicamenteuses pour les personnes atteintes de maladies neurodégénératives, etc. Ces initiatives doivent être soutenues.

Des attentes fortes

Des décisions volontaristes sont attendues concernant le financement des innovations et des équipes compte tenu de l'urgence démographique: en 2025, notre pays comptera 100000 personnes supplémentaires en perte d'autonomie alors même que nous manquons déjà de professionnels qualifiés. Le secteur a besoin d'expérimenter des alternatives à l'institutionnalisation, de développer les structures d'aide à domicile et les pôles de prévention de la perte d'autonomie.

La nécessité de proposer des solutions diverses et adaptées en fonction du parcours des bénéficiaires dans l'avancée en âge apparaît comme une évidence. Le secteur espère aussi des avancées sur le plan des carrières pour favoriser les recrutements : revalorisation des salaires dans tous les champs et de tous les professionnels, augmentation des effectifs, développement de parcours de formation certifiants notamment. Les organisations attendent beaucoup dans ce domaine de la mission confiée récemment à Michel Laforcade par le gouvernement afin de déployer le plan d'actions pour les métiers du grand âge et de l'autonomie.

« Pour que l'augmentation des moyens soit suivie d'effets pleinement satisfaisants, encore faut-il organiser une réforme systémique de la santé. »

On reproche à notre système de santé son hospitalo-centrisme, il faut également lui reprocher son approche excessivement centralisée, bureaucratique et macro-économique. Il ne s'agit pas de remettre en question l'effort de modernisation des politiques publiques, ni la centralisation des décisions stratégiques.

Il s'agit plutôt ici de mettre en évidence des dérives qui font émerger deux difficultés majeures : un manque de décisions organisationnelles et opérationnelles décentralisées d'une part, et le manque de valorisation du travail des professionnels du secteur d'autre part. Déclinons brièvement ces deux éléments.

Une nécessaire coordination

Le système de santé ne prévoit pas suffisamment la décentralisation des décisions organisationnelles et opérationnelles. De fait, l'organisation de l'action

CARTE D'IDENTITÉ

© Cnam

Nom. Sandra Bertezene
Fonction. Professeure titulaire de la chaire de gestion des services de santé au Conservatoire national des arts et métiers (Cnam).

© Casip-Cosajor

Nom. Karêne Fredj
Fonction. Directrice générale de la Fondation Casip-Cojasor

© Fond. Rothschild

Nom. Lucile Rozanes Mercier
Fonction. Directrice générale de la Fondation de Rothschild.

collective (autrement dit le pilotage, le management) est ignorée, ce qui aboutit au cloisonnement entre les acteurs : secteurs social, médico-social et sanitaire, établissements publics, privés non lucratifs et lucratifs, et libéraux, etc.

Cette situation génère deux difficultés : d'une part, les parcours d'accompagnement et de soin sont mal coordonnés, comme si une personne âgée ne pouvait pas, par exemple, être à la fois fragile socialement, malade et dépendante; d'autre part, la bureaucratie s'impose au détriment du pilotage agile de l'organisation pourtant indispensable à l'amélioration continue de la qualité, à l'expérimentation de nouveaux services, mais également à l'adaptation face aux incertitudes entraînées par la pandémie.

Contrairement aux idées reçues, les services et les établissements ne souffrent pas des dérives du management, mais plutôt d'un management empêché par la contrainte administrative.

La régulation financière est aveugle à la richesse née du travail. Les intitulés des outils de la régulation parlent d'eux-mêmes: objectif national de dépenses d'assurance maladie (Ondam), objectif global de dépenses (OGD).

Ces dispositifs expriment des dépenses annuelles sans les mettre en perspective avec les impacts attendus de la qualité des soins et des accompagnements, ou encore de l'innovation dans les modes d'accueil proposés en fonction des besoins réels de la population. Et l'année suivante, l'exercice se répète sans pour autant faire le bilan qualitatif, quantitatif et financier des résultats atteints grâce aux dépenses réalisées l'année précédente.

Pour une loi Grand âge et Autonomie maintenant

En conclusion, les services et les établissements ont besoin d'une loi Grand âge et Autonomie ambitieuse qui ne soit pas davantage repoussée, mais ils ont aussi besoin d'une réforme systémique de la santé permettant l'organisation de l'action collective et considérant les emplois comme un investissement porteur de croissance économique inclusive, par la valorisation auprès des jeunes des métiers d'accompagnement rendus plus attractifs par davantage de reconnaissance et des formations permettant des rémunérations en conséquence. Ce qui favoriserait également une meilleure équité face à la perte d'autonomie, dans la logique des constats effectués par l'Organisation mondiale de la santé depuis plusieurs années.

Sandra Bertezene. Professeure titulaire de la chaire de gestion des services de santé au Conservatoire national des arts et métiers (Cnam)
Karêne Fredj . Directrice générale de la Fondation Casip-Cojasor
Lucile Rozanes Mercier. Directrice générale de la Fondation de Rothschild

[1] La Fondation Casip-Cojasor a organisé, en partenariat avec l'Institut Elie Wiesel et l'Espace culturel et universitaire juif d'Europe, un cycle de vidéoconférences intitulé «Se réinventer pour vieillir autrement» de septembre à décembre 2020.

LA TECHOUVAH : RETOURNER CHEZ SOI POUR RETOURNER VERS SOI

Par le Rabbin Michaël Azoulay

« Les besoins matériels de ton prochain doivent être tes besoins spirituels » disait Rabbi Israël Salanter.

Le CASIP-COJASOR, c'est, en 2020 notamment, 30 000 personnes accompagnées, 7627 personnes suivies par le service social, 1600 personnes vêtues, 1200 personnes en situation de handicap accompagnées, 57 000 repas distribués aux personnes isolées et en perte d'autonomie.

Et derrière les nombres, il y a les individus. Dialectique du nombre et du nom relevée par Léon Ashkénazi (Manitou) au sujet du livre des Nombres comportant le recensement des tribus d'Israël mais également les noms des chefs de tribus et de leurs familles. Anonymat du nombre et considération du nom. Les drames singuliers de familles disloquées, de personnes meurtries dans leur chair et dans leur âme par tant d'épreuves. Dans de nombreuses civilisations, le passage à une nouvelle année est l'occasion de souhaiter ardemment que celle-ci soit meilleure que celle qui l'a précédée. Dans la liturgie du Nouvel An juif, nous formons le vœu que « l'année s'achève avec ses malédictions et que la suivante débute avec ses bénédictions». Dans la littérature rabbinique, Roch ha-chanah est un « Jour de jugement » à la fois collectif et individuel. Jugement collectif : Il suffit, pour s'en convaincre, de lire le célèbre poème liturgique Ou-netanneh toqef chanté dans les communautés ashkénazes pendant la relecture de la Amidah des offices supplémentaires de Roch ha-chanah et de Yom Kippour. C'est toute l'humanité qui est suspendue au verdict de Dieu. A ce titre, l'année 2020 avec la pandémie mondiale n'a pas été clémente. Et encore moins avec les personnes déjà fragilisées.

Jugement individuel : Selon le Talmud de Babylone (traité Roch ha-chanah, pages 16 a et 18a) : «... à Roch ha-chanah, tous ceux qui viennent au monde défilent devant Lui (Dieu) comme les béné maron». L'expression béné maron signifierait, selon l'une des interprétations du Talmud, «des agneaux».

Maron viendrait de imrana en araméen qui signifie «agneau». Rachi y voit une allusion au dénombrement des agneaux en vue du prélèvement de la dîme pratiqué à l'époque du Temple de Jérusalem. Agneaux que l'on faisait passer un à un par une ouverture si étroite que deux bêtes ne pouvaient s'y faufiler. Dans le poème ashkénaze susmentionné, il est rappelé que la Tsedaka peut annuler les mauvais décrets. Ceux du donateur mais osons avancer qu'elle peut remédier au moins en partie au mauvais sort de celui qui a besoin de notre soutien.
Au jour du jugement, c'est d'abord la responsabilité personnelle de chacune et chacun qui est engagée.

Cette responsabilité que nous portons pour autrui comme aimait à le rappeler Emmanuel Levinas, et d'abord pour celles et ceux auxquels se dévoue le CASIP-COJASOR.

Savoir toujours plus sans pouvoir (vouloir ?) agir plus. Tel est le cynisme du monde interconnecté et d'hyper communication dans lequel nous vivons, nous rendant ainsi plus complices des «actes d'oppression qui se commettent sous le soleil» (L'Ecclésiaste 4, 1). C'est aussi le courage, l'énergie du désespoir que portent ces «damnés de la terre» (Frantz Fanon), qui résonnent comme une formidable leçon de ténacité. Pour eux, le repentir qui vise à reconsidérer notre manière de vivre est relégué au second plan car ils doivent avant tout survivre. La Techouvah est une volonté de reprendre sa vie en main. Donnons-leur la possibilité de redevenir acteurs de leur vie.

Que nos prières puissent faire que le Dieu de miséricorde jette un regard plein de compassion sur toutes ses créatures mais que nous fassions preuve d'empathie à l'égard des plus vulnérables. Comme l'enseignait un maître du hassidisme, tout ce qui existe est porteur d'enseignement. A un disciple qui l'interrogea alors sur l'utilité de l'athéisme, il répondit que celui-ci nous apprend à faire comme si Dieu n'existait pas afin de ne pas rejeter sur Lui la responsabilité qui nous incombe de nous soucier de notre prochain.

DONNER DE L'ESPOIR, CHANGER LA VIE, FAITES UN DON

La crise économique doublée par une crise sanitaire mondiale sans précédent, produit un double effet, celui d'augmenter le nombre de personnes en situation de précarité sociale et celui de réduire la participation financière des organismes publics. Nous le voyons, les perspectives et les défis sont nombreux et grâce à votre solidarité nous serons en mesure d'y faire face.

BÉNÉFICIER D'AVANTAGES FISCAUX

VOUS ÊTES UN PARTICULIER ?

DÉDUISEZ DE VOTRE IMPÔT SUR LE REVENU 75% DU MONTANT DE VOTRE DON

Votre don ouvre droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 75% de son montant dans la limite de 1000€, et de 66% au-delà dans la limite de 20% de votre revenu imposable. En cas de dépassement, l'excédent est reportable sur cinq ans.

VOUS ÊTES UNE ENTREPRISE ?

DÉDUISEZ DE VOTRE IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS 60% DU MONTANT DE VOTRE DON

Votre don ouvre droit à une réduction d'impôt sur les sociétés de 60% de son montant dans la limite de 20 000 € ou de de 5‰ du chiffre d'affaires H.T. lorsque ce dernier montant est plus élevé. L'excédent est reportable sur cinq ans.

D'AUTRES FAÇONS DE SOUTENIR LES ACTIONS SOCIALES :

UN ACTE NOTARIÉ

Pour concrétiser votre solidarité par le don d'assurances-vie, de valeurs mobilières, de biens immobiliers ou encore de faire une donation contre rente viagère. Pour tout acte notarié, nous vous accompagnons dans les démarches.

LES LEGS

Le legs permet de laisser un nom, de montrer à ses enfants, à ses amis que la générosité ne s'arrête pas avec la fin de la vie, d'exprimer son attachement à notre communauté et la solidarité envers les plus démunis. En faisant de la Fondation Casip-Cojasor votre légataire universel, vous attribuez des legs nets de frais et droits à vos héritiers, neveux, petits-neveux ou personnes extérieures à votre cercle familial.

Acte notarié ou legs, prenez contact en toute discrétion :
Martine Tziboulsky au 01.44.62.13.08

LE MÉCÉNAT

Financier, en nature ou de compétences, n'hésitez pas à contacter au 01.77.38.83.65 Valérie Bursztyn.

POUR FAIRE UN DON

- Sur le site internet sécurisé : www.casip.fr
(toutes cartes de crédit – reçu cerfa envoyé par email).
Calculez le montant de votre don et de votre déduction fiscale (IFI ou IR)
- Par téléphone : 01.49.23.71.40
- Par chèque libellé au nom du Casip-Cojasor :
Fondation Casip-Cojasor : 8 rue de Pali-Kao 75020 Paris
- A nos bureaux, après un rendez-vous par téléphone au 01.49.23.71.40.

Après réception de votre don, nous vous ferons parvenir votre reçu fiscal dans les meilleurs délais.

Henri Fiszer, Président et le **Conseil d'administration**, **Éric de Rothschild**, Président d'honneur, vous prient d'honorer de votre présence le **dimanche 10 octobre à partir de 19h à l'Hôtel Salomon De Rothschild à Paris**, le Grand dîner de Gala de la Fondation Casip-Cojasor.
Invités d'honneur : **Anne Sinclair**, Journaliste et écrivain.
Paul Amar, Journaliste et auteur.
Les réservations sont ouvertes : 01 49 23 71 40 ou 01 44 62 13 10
ou fundetcom@casip-cojasor.fr

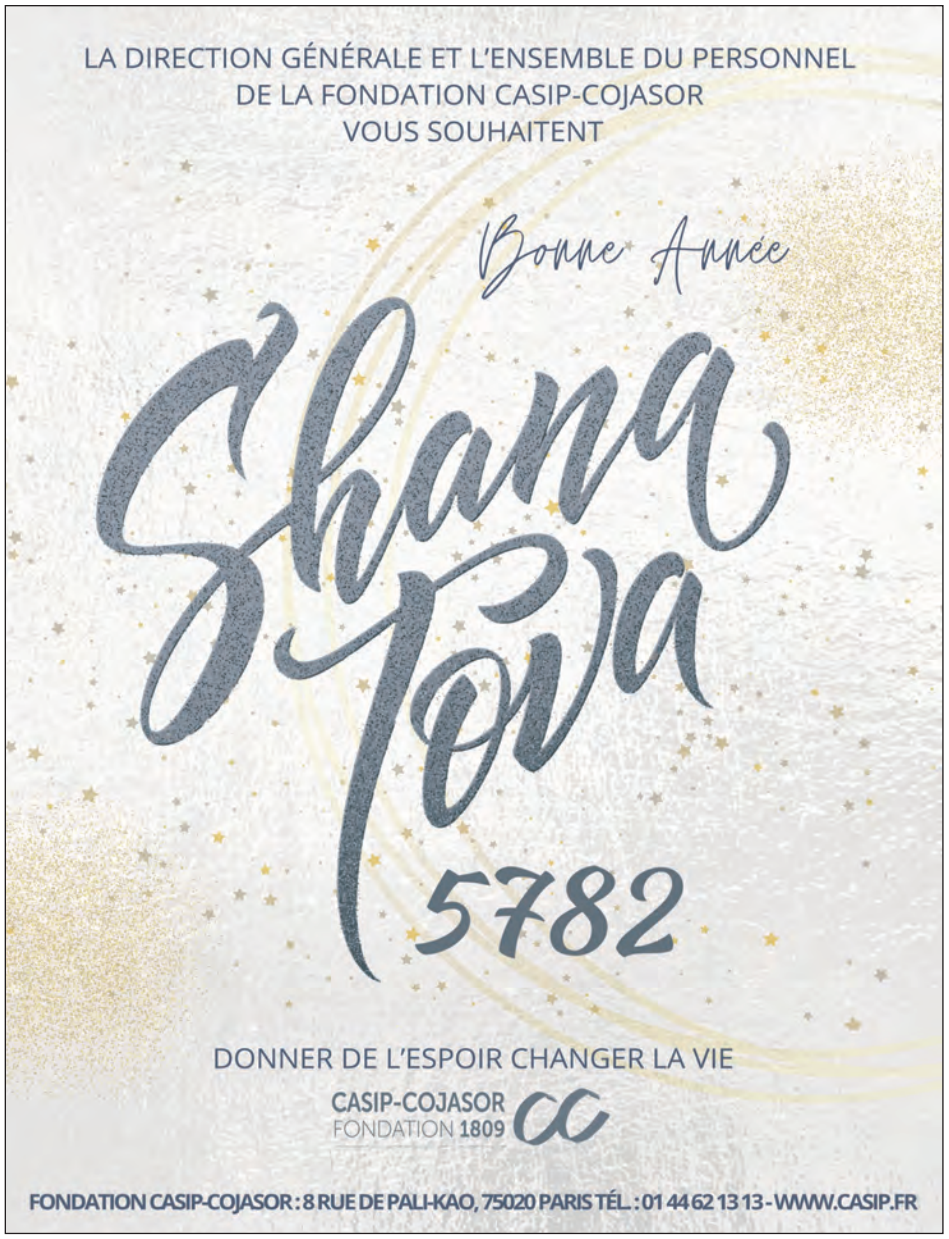

Journal réalisé par le service communication et fundraising
Contributrice : Sonia Cahen-Amiel
Conception : Agence Will & Gab

Les articles restent la propriété exclusive de la FCC et ne peuvent être reproduits d'aucune façon sans accord préalable écrit.